

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 12 juin 2006

L'an deux mille six et le douze juin à 20 Heures, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 6 mai 2006, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme TAUZIN, MM. LAURET, DESCAMPS, LAFON.
Mmes et MM. les conseillers : Mmes MARCHEGAY, LACHAIZE, LARRAILLET.
MM. DOUBAIN, TAUDIN, DESQUEYROUX, GUERRERO.

Avaient donné pouvoir : Mme DOUENCE à Mme MARCHEGAY
M. DUCOUSSO à Mme LARRAILLET

Etait absent : M GERBEAU

Ordre du jour :

- C.U. parcelle C 330
- C.U. parcelles C 327-328-329
- délibération pour crédits supplémentaires pour l'achat du matériel de voirie
- délibération pour crédits supplémentaires pour l'aménagement de la mairie
- délibération pour prise en charge du permis de conduire de l'agent du service technique
- questions diverses

Le conseil municipal débute à 20 heures.
M. LAURET est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 22 mai 2006 est signé par tous les membres présents ou représentés.

Examen des deux demandes de C.U. :

1) C.U. parcelle C 330

plan envoyé avec convocation

Situation de la parcelle appartenant à M. DANNEY Jean
C.U. n° 33-343-06-P4010

2) C.U. parcelles C 327-328-329

plan envoyé avec convocation

Situation des parcelles appartenant à M. FAUCHE François
C.U. n° 33-343-06-P4011

* Les terrains envisagés étant mitoyens, il est décidé de faire un examen d'ensemble de la zone.

* En préambule, le maire indique que l'annonce de l'élaboration d'un P.L.U. a accentué fortement la pression foncière et donc déclenché de très nombreuses demandes de C.U. Cette situation était prévisible mais est particulièrement délicate à gérer.

Les terrains examinés ce jour sont à proximité de la route de Budos, de Landiras et d'un chemin rural. Sous réserves d'aménagements appropriés, M. DESQUEYROUX pense qu'il y aurait une extension du quartier d'Hazembat, ce qui n'est pas dénué d'intérêt.

Le conseil municipal dans son ensemble souhaite que l'on étudie cette zone globalement, et non au coup par coup, en cohérence avec le schéma de zonage en cours d'élaboration.

Le maire propose que l'on surseoit à statuer.

Les élus sont unanimes pour cette solution.

Le maire se rapprochera de la D.D.E.

3) délibération pour ouverture de crédits et virement de crédits pour l'achat du matériel de voirie (tracteur et broyeur)

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus pour l'achat du matériel de voirie (tracteur et broyeur) étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer l'ouverture de crédits :

: 21571 - 071 (matériel et outillage de voirie) : + 5 000 € dépenses
: 024 - 000 (opérations financières) : + 5 000 € recettes
cession de biens

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
ACCEPTE l'ouverture de crédits indiquée ci-dessus.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus pour l'achat du matériel de voirie (tracteur et broyeur) étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits :

: 21571 - 071 (matériel et outillage de voirie) : + 5 500 €
: 61522 (entretiens et réparations de bâtiments) : - 5 500 €
: D 023 (virement à la section d'investissement) : 5 500 €
: R 021 (virement de la section fonctionnement) : 5 500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
ACCEPTE le virement de crédits indiqué ci-dessus.

4) délibération pour virement de crédits pour l'aménagement de la mairie

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus pour l'aménagement de la mairie étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits :

: 2313 - 057 (travaux mairie) : + 13 500 €
: 2184 - 057 (travaux mairie) : + 2 500 €
: 61522 (entretiens et réparations de bâtiments) : - 16 000 €
: D 023 (virement à la section d'investissement) : 16 000 €
: R 021 (virement de la section fonctionnement) : 16 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
ACCEPTE le virement de crédits indiqué ci-dessus.

5) délibération pour prise en charge du permis de conduire de l'agent du service technique

DELIBERATION

Vu la législation imposant le permis de conduire super lourd aux employés communaux conducteurs de tracteur agricole avec remorque,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
ACCEPTE la prise en charge de cette formation.

6) questions diverses

- réhabilitation presbytère : les travaux ont débuté le mardi 6 juin 2006.

* Un nouvel appel d'offre du lot charpente avec date limite au 14 juin 2006, a été lancé.

* Une étude pour la pose de 4 compteurs électriques alimentant chaque logement doit être réalisée.

* Un compteur de chantier doit être installé.

* vente de la chaudière à fuel du presbytère, pratiquement neuve dont nous n'avons plus l'utilité. L'entreprise JEANTET sera contactée afin de nous conseiller pour cette vente.

Il est rappelé que c'est l'architecte qui est chargé du suivi du dossier.

- les travaux de voirie de la C.D.C. sur la commune seront réalisés en novembre.

- immeubles Perroy :

Ces 2 bâtiments sont vétustes et la partie du chai a ses ouvertures donnant sur les voisins, M. et Mme CORRADI.

L'entreprise BEDOURET a remis un devis de 4 000 € HT. comprenant le dégagement des gravats et la mise à nu du terrain. Ce chiffrage sera étudié par les élus.

M. DESCAMPS soulève le problème de la mitoyenneté de cet immeuble.

Cette question sera examinée avant de finaliser l'opération.

- vitraux de l'église :

L'entreprise « L'Atelier du vitrail » a été contactée pour réaliser une étude approfondie de la réfection des vitraux. Les élus acceptent cette étude dont le montant est de 350 € H.T.

- la mise en place du coffre fort de l'agence postale aura lieu le 15 juin après-midi. Par contre, La Poste ne se charge pas de l'enlèvement de l'ancien coffre.

- Une enquête départementale 2006 sur les ragondins à réaliser a été reçue récemment en mairie.

M. DUCOUSSO se chargera de la réponse qui devra être expédiée sous huit jours.

- M. LAFON demande si la journée des associations est renouvelée cette année.

La journée du patrimoine à mi-septembre présentant un réel centre d'intérêt pourrait être intégrée à la journée des associations.

Selon le Maire, il convient d'en parler avec chaque association avant d'arrêter la décision finale.

- Mme LARRAILLET fait un compte rendu de la réunion sur les troubles de la mémoire et du sommeil du 10 juin 2006. 15 à 20 personnes y ont assisté.

La prochaine table ronde traitera de l'alimentation et est annoncée pour la rentrée de septembre-octobre.

- Le Père SEGUIN partant à La Réole, c'est le Père Gérard FAURE, vicaire général qui prend en charge les secteurs de Podensac et de Langon donc de notre paroisse.

Séance levée à 21 H 15.